Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

En vous recommandant de pourvoir immédiatement et strictement à l'exécution de cette décision, nous ajoutons qu'elle n'a pas pour effet de dispenser absolument de tout service les hommes que cela concerne, mais qu'au contraire l'Assemblée fédérale aura à se prononcer à cet égard.

Veuillez agréer, etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
SCHERER.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Il y aura à Thoune, du 8 au 23 juillet prochain et sous le commandement de M. le major Stahel, directeur du laboratoire fédéral, un cours de répétition pour tous les chefs de caisson des régiments d'infanterie.

En conséquence, ordre est donné à ces sous-officiers de se rendre à Thoune le 7 juillet prochain, à 4 heures de l'après-midi, et de se mettre à la disposition du commandant du cours dès leur arrivée à la caserne.

Les intéressés devront être pourvus de feuilles de route cantonales.

M. le major Nicollier, commandant du 2e régiment de la 8e brigade d'artillerie, ayant passé à la landwehr, le Conseil fédéral a confié le commandement de ce régiment à M. le major Balthasar, à Lucerne.

Appel pour nommer un comité chargé de l'érection d'un monument au général Dufour.

Chers concitoyens,

Lorsque le 16 juillet dernier nous rendions les honneurs suprêmes au général Dufour, nous avions la pensée unanime que, si pour rendre hommage à sa volonté formelle, une modeste pierre funèbre serait seule chargée de désigner sa place dans l'asile du repos, un monument plus éclatant de ses services et de la gratitude de sa patrie devrait plus tard lui être élevé parmi nous.

Ce sentiment n'a pas tardé à se manifester, et des réunions spontanées de citoyens se sont organisées dans ce but.

Elles ont même fait quelques démarches préliminaires propres à s'assurer que le concours de nos confédérés nous serait acquis pour la réalisation de ce projet.

Mais, avant d'entrer dans une période plus sérieuse d'action, les comités qu chacun de leur côté en préparaient les éléments, ont reconnu qu'il convenait de centraliser et de légitimer leur mandat en ne constituant pour notre canton qu'un seul comité et en donnant à ses membres la consécration d'une élection populaire à laquelle seraient invités à participer tous ceux que cette manifestation intéresse.

C'est avec ce programme que vous êtes convoqués à une réunion le vendredi 2 juin, à 7 heures du soir, dans la salle de l'Institut, au Bâtiment électoral.

Il vous y sera rendu compte d'une manière plus précise du but qu'ont poursuivi les comités provisoires et des premières démarches qu'ils ont faites pour sa réussite.

Chers concitoyens,

Le général Dufour, pendant toute sa carrière, a tenu à ne personnifier aucun parti. C'est en nous inspirant de cette attitude que nous convions tous les citoyens indistinctément à répondre à cet appel.

Ordre du jour :

Rapport du comité provisoire.
Election du comité définitif.

Genève, 23 mai 1876.

Les membres du comité provisoire :

MM. Aubert, L., colonel-divisionnaire. Aubert, Ch., lieutenant. Berguer, commandant. Bonnet, Edward. Bourdillon, major. Bourrit, architecte. Bousquet, Alex., négociant. Burkel, John, major. Brolliet, Jaques, négociant. Chalumeau, Ch., conseiller d'Etat. Chauffat, J., négociant. Chenevière, Arthur, banquier. Chomel, Fr., député. Diodati, Aloïs, lieutenant-colonel, président de la société des officiers. Dufour, Jean-Etienne, conseiller municipal. Favre, Edmond, colonel-brigadier. Fazy, Henri, député. Frutiger, Max, lieutenant. Gas, François, major. Gautier, Ad., colonel, ingénieur. Gosse, Hippolite, vice-président du Grand Conseil. Jolimay, Ant., lieutenant. Pictet, Edouard, capitaine. Rambal, L., fabricant de bijouterie. Redard, Fr., lieutenant. Revilliod, Gustave. Sordet, Adrien, commandant. Tognietti, président du Grand Conseil. Vautier, Moïse, conseiller d'Etat. Dr Vaucher-Crémieux, lieutenant-colonel.

P. S. — Nous apprenons que ce comité a été confirmé dans la mission dont il s'est chargé, et qu'il se mettra en rapport, pour y donner suite, avec les sections cantonales de la Société militaire fédérale des officiers.

Italie. — Samedi soir 3 juin, a eu lieu à Rome l'inauguration du « Cercle militaire » récemment fondé et qui compte déjà, d'après l'*Italia militare*, environ 300 officiers dont 270 appartiennent au service actif. A la soirée d'inauguration, qui fut très brillante, assistaient entre autres le prince Humbert, les ministres de la guerre et de la marine, les généraux Medici, Cosenz, Bertole-Viale, Brignone, Dezza, Lanzavecchia, Lombardini, Manassero, Driquet, etc., ainsi que les attachés militaires étrangers, colonel autrichien Haimerlé, major français Lemoyne, capitaine prussien Philipsborn, capitaine espagnol de Domine.

En vente à la librairie Rouge et Dubois, à Lausanne :

Deux mots sur la question de la taxe d'exemption militaire, par Ferdinand Lecomte, colonel-divisionnaire. Lausanne, 1876. 1 brochure in-8° de 34 pages. Prix : 30 centimes.

ORDRE DE BATAILLE DE L'ARMÉE SUISSE

représenté par des tableaux qui sont composés des numéros des pattes d'épaules.

Prix d'un tableau de 60/90 centimètres, représentant une division d'armée :

5 francs

Adresser les commandes directement à

BORN MOSER & Ce,
à Herzogenbuchsee.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.